

Image not found or type unknown



reporter une date de jugement pour manque de dossier

Par **caberi**, le **19/01/2010** à **13:25**

bojour ,je doit passer en jugement pour etablir une pension alimentaire et un droit de visite lundi 25 janvier . J ai fourni a mon ex concubine mes charges et mes revenus mais de sa part je rien recu.Puis je reporter la date de jugement le tmps de recevoir ces justificatif et a qui m'adresser. ps je doit faire 300km pour me redre au tribunal se cituant dans le departement de mon ex concubine.Merci par avance .